



FFESSM 09620026

DOSSIER D'INSCRIPTION 2020-2021

à rendre avant le mercredi 7 octobre

(permanence au bureau des associations le mercredi de 19h40 à 20h00 et le samedi de 18h15 à 18h30)

REPRISE DU CLUB : 2 SEPTEMBRE 2020

Début de saison pour les nouveaux adhérents en Niveau 1 : 7 octobre 2020

ACTIVITEES PROPOSEES SAISON 2020-2021

Formations techniques tous niveaux, Nage avec Palmes, PSP et initiation à la biologie.
Le RIFAP sera proposé en cours d'année sur plusieurs samedis (+ coût de la carte à prévoir).
Le Niveau 3 se prépare en partenariat avec d'autres clubs et le niveau 4 au niveau de la CTD62.
Baptêmes de plongée le mercredi et samedi sur rdv (infos via email contactsubaa@gmail.com ou auprès d'un moniteur).

HORAIRES (selon encadrement, pouvant être modulés sans préavis) :

Le Mercredi : activité de 20H00 à 21H45 (accès aux vestiaires de 19H40 à 19H50)

Le Samedi : activité de 18h30 à 19h30 (accès aux vestiaires de 18H15 à 18H25)



Avenue Bernard Chochoy

62380 Lumbres

Email : contactsubaa@gmail.com



CERTIFICAT MEDICAL

Pour pratiquer une activité de nage ou de plongée subaquatique en apnée ou avec bouteille, il faut un certificat médical de non contre-indication spécifique conformément aux dispositions des articles L.231-2 et suivants et A231-1 du Code du Sport.

La FFESSM conseille aux membres et licenciés de privilégier, chaque fois que possible, le recours à un médecin fédéral et ce même dans les cas où le certificat de non contre-indication peut être délivré par tout médecin.

La CMPN conseille l'utilisation de ce modèle de Certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités subaquatiques.

A l'affichage club : Tableau synoptique des qualités des médecins habilités à délivrer des certificats de non contre-indication à la plongée avec scaphandre en fonction des disciplines pratiquées.

En cas de compétition, n'oubliez pas de stipuler les activités pratiquées.

Je reconnais avoir été informé(e) sur l'obligation du certificat médical de non contre-indication à la plongée.

A joindre à la fiche d'inscription (Présenter l'original et joindre une photocopie)

Il est vivement conseillé pour les sorties à l'étranger d'avoir la carte Européenne de Santé (obtention sur simple demande).

ASSURANCE INDIVIDUELLE COMPLÉMENTAIRE

La licence FFESSM vous fait bénéficier d'une assurance en responsabilité civile, couvre les dommages que vous pourriez causer à autrui pendant la pratique de votre loisir.

Celle-ci ne couvre en aucun cas les dommages corporels que vous pourriez subir sans tiers responsable.

Par conséquent, nous vous conseillons de souscrire une assurance individuelle accident qui vous couvrira lors d'un accident sans tiers responsable.

Pour les Moniteurs E1, E2, E3 et initiateurs Nages avec Palmes, l'assurance responsabilité civile de la licence fédérale et du club couvre votre activité lors de vos encadrements.

Pour se conformer à la loi (Code du sport du 27 août 2014 : Livre III, titre II, chapitre 1er, article L321-4 :

Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer), les responsables du Club vous informent de votre intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes, ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel.

Ils vous conseillent vivement de souscrire une assurance complémentaire substantielle en choisissant une des trois catégories proposées par le Cabinet LAFONT (Groupe AXA), assureur de la FFESSM .

Ces garanties vous sont détaillées dans la feuille qui vous est jointe avec ce formulaire.

Si les capitaux garantis en décès ou invalidités vous paraissent insuffisants et/ou pour informations supplémentaires, il vous suffit de contacter le Cabinet LAFONT,

52 Boulevard Clemenceau - 66000 PERPIGNAN -Tél. : 04 68 35 22 26 - Fax : 04 68 35 11 05

e-mail : agence.jeanlafont@axa.fr - www.cabinet-lafont.com

INFORMATIONS CARTES DE NIVEAU INTERMEDIAIRE

La délivrance de cartes intermédiaires (PA12 / PA20 / PA40 / PA60 / PE20 / PE40 / PE60) sera facturée 12 euros à l'adhérent.

INFORMATIONS MATERIELS

A partir du débutant : petit matériel à prévoir (palmes, masque, tuba et bonnet de bain)

A partir du niveau 1 : PMT + Combinaison, chaussons, gants et ceinture de lests

A partir du niveau 2 : ordinateur de plongée et parachute de palier

Le reste du matériel est prêté par le club (Stabs, Bouteilles, Détendeurs selon disponibilité) ; les combinaisons selon les tailles disponibles.

A titre indicatif	Pack débutant PMT (+-75 €)	
	Ordinateur (+-150€)	
	Combinaison Humide 7mm intégrale (+-150 €)	
	Chaussons (+-25€) Gants (+-15 €)	
	Ceinture (25€) Lest 1 kg (6€/kg) =>	Système de prêt annuel contre caution (se renseigner auprès du trésorier)
	Parachute (+-25 €)	

FORMULAIRE INDIVIDUEL INSCRIPTION CLUB SUB'AA 2020 – 2021

Numéro de Licence en cours :		Vos diplômes FFESSM :	
Nom et Prénom :		Profession :	
Date de Naissance :	Lieu :	Dpt de naissance :	
Adresse :			
Code Postal :	Ville :		
Téléphone fixe :	Portable :	Mail :	

Nom et téléphone de la Personne à prévenir en cas d'urgence :

LICENCE FEDERALE (valide du 15/09/2020 au 31/12/2021)			
ADULTES	à partir de 16 ans	40,74 €	<input type="checkbox"/>
JEUNES	de 12 à 16 ans	25,77 €	<input type="checkbox"/>
ENFANTS	de 8 à 12 ans : sous conditions (se renseigner auprès du bureau)	11,45 €	<input type="checkbox"/>
PASSAGER	à partir de 16 ans	42,82 €	<input type="checkbox"/>

COTISATION CLUB (valide du 1/09/2020 au 30/09/2021, licencié ou non à Sub'Aa)			
ADULTES > 18 ans	entraînement multi-activités le mercredi et samedi*	85,00 €	<input type="checkbox"/>
JEUNES : 12 à 18 ans	entraînement multi-activités le mercredi et samedi*	65,00 €	<input type="checkbox"/>
ENFANTS : 8 à 12 ans	sous conditions (se renseigner auprès du bureau)	45,00 €	<input type="checkbox"/>
PASSAGER CLUB	Uniquement sorties extérieures*	45,00 €	<input type="checkbox"/>

* hors coût de plongée

FORMATIONS			
FORMATION Niveau 1	incluant pochette, carte, livret et carnet de plongées	27,00 €	<input type="checkbox"/>
FORMATION N 2 / N3	incluant carte, supports de cours (la 1ère année)	20,00 €	<input type="checkbox"/>
RIFAP	à partir du N2	15,00 €	<input type="checkbox"/>
INITIATEUR	à partir du N2 (sous conditions : se renseigner auprès du bureau)	0,00 €	<input type="checkbox"/>

CHOIX DE FORMATIONS / GROUPES			
FORMATION Niveau 1	<input type="checkbox"/>	FORMATION N2 ou N3 (théorie ou 2ème année)	<input type="checkbox"/>
FORMATION N2 débutant	<input type="checkbox"/>	Groupe NAP/APNEE/BLOC	<input type="checkbox"/>
		PSP	<input type="checkbox"/>
		Initiateur	<input type="checkbox"/>

INSPECTION VISUELLE
 Votre bouteille est inscrite au registre du club Sub'Aa, participation forfaitaire par bouteille (sous réserve d'avoir pris sa licence fédérale chez Sub'Aa). X 5,00€

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT (tarifs saison 2020/2021, détails affichés sur panneau d'affichage ou sur assurdiving.com)

GARANTIE LOISIR (obligatoire* si PSP, Apnée en compétition et caisson hyperbare)

Loisir 1 * : 20,00 € / Loisir 2 : 25,00 € / Loisir 3 : 42,00 € / Piscine : 11,00 €

GARANTIE LOISIR TOP + Annulation voyage plongée

Loisir TOP 1 * : 39,00 € / Loisir TOP 2 : 50,00 € / Loisir TOP 3 : 83,00 €

REVUE SUBAQUA (revue fédérale) tarif préférentiel pour les licenciés FFESSM

Abonnement 6 numéros : 26,00€ 12 numéros: 49,00 €

REDUCTION (sur présentation de justificatifs, *non cumulable*, non applicable sur licence seule)

Etudiant > 18 ans OU Membre du même foyer fiscal (à partir du deuxième membre) -20,00 €

MONTANT TOTAL DE VOTRE COTISATION (règlement par chèque à l'ordre de SUB'Aa, espèces, chèques vacances ou coupons sport ancv - Règlement possible en 3 fois - oct, nov, déc)	TOTAL	
Photocopie du Certificat médical de non contre-indication à la plongée, PSP et apnée en compétition (page 5) (présenter l'original et joindre une photocopie)	à joindre	<input type="checkbox"/>
Attestation COVID (page 6)	à joindre	<input type="checkbox"/>
Photo d'identité nouvel adhérent	à joindre	<input type="checkbox"/>
Autorisation parentale ou titulaire signée pour les moins de 18 ans (page 4)	à joindre	<input type="checkbox"/>
Pour les nouveaux adhérents ayant un niveau de plongée, justificatif du niveau.	à joindre	<input type="checkbox"/>
Photocopie carte licence saison 2020/2021 (si licence prise dans un autre club)	à joindre	<input type="checkbox"/>

PIECES A JOINDRE

**La cotisation club permet de bénéficier des prestations du club et de voter* à l'assemblée générale. (* hors passager)
 Aucune licence ne sera délivrée si le dossier est incomplet**

Je soussigné(e),certifie exacts les renseignements portés ci-dessus et déclare avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur du club, du règlement de la piscine, et atteste avoir été informé(e) des garanties d'assurances individuelles et de l'obligation du certificat médical.
 J'autorise le club Sub'Aa à informatiser les renseignements fournis ci-dessus pour un usage interne au club et dispose, me concernant, d'un droit d'accès, de rectification, ainsi qu'un droit à l'oubli (conformément à la loi 78/17 du 6 janvier 1978 «informatique et liberté» et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016).
 J'autorise / je n'autorise pas (1), à apparaître sur les vidéos et photos qui pourraient être prises et diffusées dans le cadre de l'activité de l'association, selon le droit à l'image.

Fait àle.....Signature

(1) : barrer la mention inutile

Autorisation parentale ou titulaire

Je soussigné(e)..... en qualité de père / mère / tuteur / tutrice (1) autorise..... à s'affilier à la FFESSM en s'inscrivant au Club Sub'Aa pour y suivre l'entraînement de plongée, les formations, les sorties ou toutes activités fédérales. Je déclare avoir pris connaissance des statuts et du règlement du Club Sub'Aa et m'engage à les respecter, ainsi que des contre-indications à la plongée et prendre l'entière responsabilité des conséquences d'une déclaration erronée.

Je soussigné(e), M./Mme donne / ne donne pas (1) pouvoir aux responsables pour prendre en mon nom, toutes décisions qu'ils jugeront utiles en cas d'urgence, accident ou intervention chirurgicale y compris anesthésie générale, selon les prescriptions de la faculté.

Les parents doivent déposer leur enfant à l'entrée groupe de la piscine pour 19h40 et attendre l'arrivée du moniteur avant de partir. Pour la fin de séance, ils définiront l'horaire à laquelle ils récupéreront leur enfant avec leur moniteur.

Je soussigné(e)..... en qualité de..... Autorise / n'autorise pas (1) mon fils / ma fille (1), à quitter seul(e) la piscine après l'entraînement à 21h45.

A..... le.....

(1) : barrer la mention inutile

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e) Docteur, Exerçant à,

médecin généraliste du sport fédéral n° :
 diplômé de médecine subaquatique autre :

Certifie avoir examiné ce jour : **NOM :**

Né(e) le : **Prénom :**

et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :

de l'ensemble des activités subaquatiques **EN LOISIR**

Ou bien seulement (cocher) : DES ACTIVITÉS DE PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME
 DES ACTIVITÉS EN APNÉE
 DES ACTIVITÉS DE NAGE AVEC ACCESSOIRES

de la ou des activité(s) suivante(s) EN COMPÉTITION (spécifier en toute lettre) :

avec un certificat nécessitant un médecin fédéral, du sport ou qualifié (cocher) :

TRIMIX Hypoxique APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition
 Pratique HANDISUB Reprise de l'activité après accident de plongée

NOMBRE DE **COCHÉE(S)** (obligatoire) :

Remarque(s) et restriction(s) éventuelle(s) (en particulier pour l'encadrement en plongée subaquatique...) :

Un certificat est exigible toutes les 3 saisons (si renouvellement sans discontinuité de la licence) pour les disciplines : Nage avec Palmes, Nage en Eau Vive, Tir sur Cible, Hockey Subaquatique, Apnée jusqu'à 6 mètres. Pratique de l'activité jusqu'à expiration de la licence. **Un certificat est exigible tous les ans** pour la pratique de la Plongée Subaquatique (Plongée en Scaphandre en tous lieux et en Apnée au-delà de 6 mètres).

Sauf en cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, qui suspend la validité de ce certificat.
Il est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal.

Pour consulter la liste des contre-indications à la pratique des activités subaquatiques fédérales et les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical, disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale : <http://medical.ffessm.fr>

Fait à :

Signature et cachet :

date :